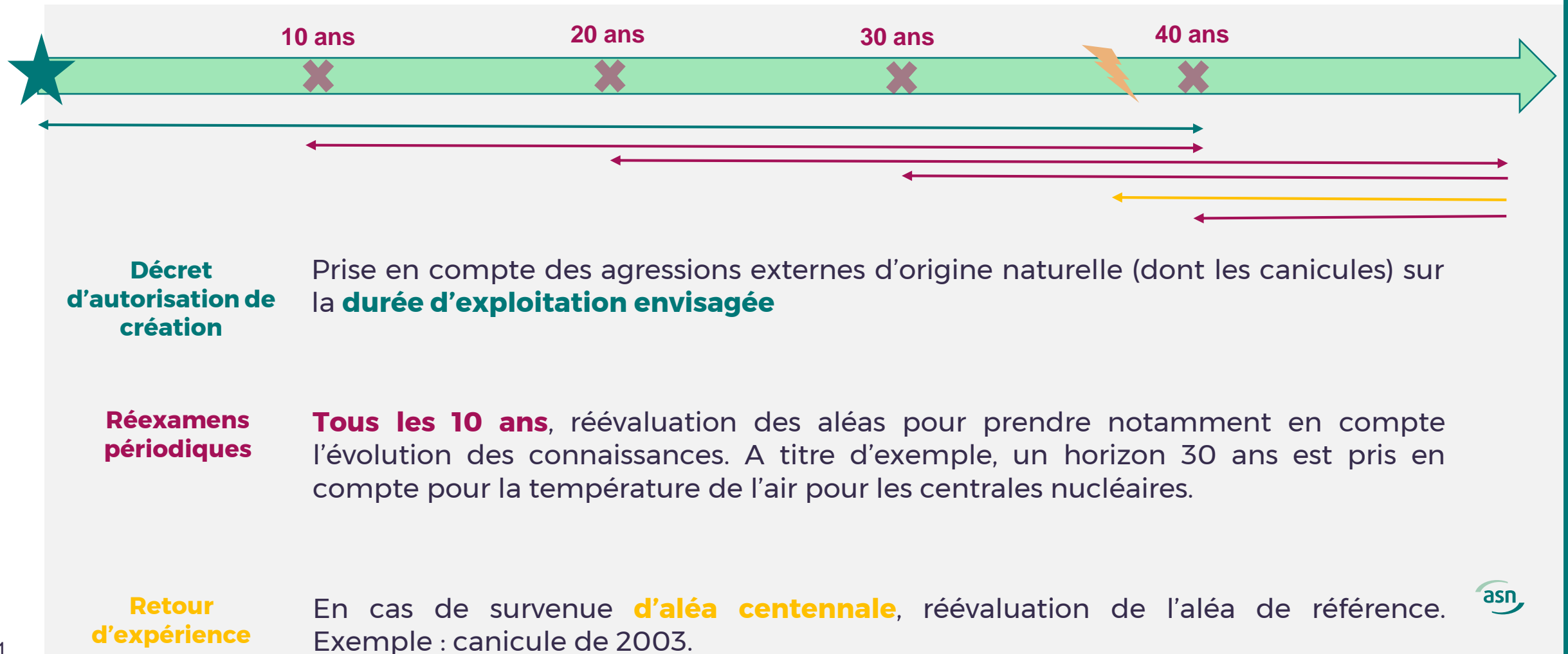


RÉÉVALUATION RÉGULIÈRE DES AGRESSIONS EXTERNES - TEMPÉRATURE DE L'AIR



PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Pour les installations existantes : anticipation des enjeux globaux à long-terme**

Veille climatique à mettre en place par Orano ;

Anticipation des enjeux liées à la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires jusqu'à 60 ans et au-delà.

- **Pour les nouvelles installations : intégration dès les phases de conception et de construction**

Pour l'EPR, les températures maximales susceptibles d'être observées d'ici la fin du XXIe siècle ont été prises en compte dès la conception de l'installation (bâtiments, systèmes de ventilation...).